

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 57/1966 (1966)

Artikel: Neuchâtel
Autor: Hügli, R. / Perrenoud, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115341>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

- c) Cours double sur l'emploi des nombres en couleurs, à Courtelary,
- d) Cours d'école active au degré inférieur, à Delémont,
- e) Cours de physique, à Porrentruy,
- f) Cours sur l'enseignement de la rédaction, à Delémont,
- g) Cours de photographie, à Tavannes.

2^e Ecole secondaire

Les maîtres de mathématiques participent régulièrement, à raison d'un après-midi par mois, aux colloques de mathématiques modernes, organisés conjointement par le Centre d'information mathématique et l'Inspecteur des écoles secondaires (voir l'article de M. le recteur Blanc, dans ce volume).

D'autre part, un cours de phonétique allemande, d'une durée de 11 jours à raison d'une journée par semaine, a été organisé au Laboratoire de langues de l'Université de Berne. S'adressant à des maîtres en fonction, cet essai a rencontré le plus grand succès auprès des participants. Ainsi a été posé le problème de l'emploi systématique du Laboratoire de langues pour la formation des maîtres.

D'une manière générale, la question du perfectionnement des maîtres revêt aujourd'hui une importance majeure et nous envisageons la création d'un Centre de formation continue.

H. LIECHTI

NEUCHATEL

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dès cette année, la chronique neuchâteloise comprend deux parties correspondant aux deux subdivisions administratives et pédagogiques du Département, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire dont les chefs de service ont respectivement la responsabilité d'assurer la liaison, le premier avec l'Ecole normale, le second avec l'Université.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Services du département

La réorganisation des services du département s'est poursuivie par l'installation de certains bureaux hors du Château de Neuchâtel. Cet « éclatement » nécessaire mais regrettable permettra de réaliser mieux les tâches toujours plus nombreuses que le développement scolaire impose.

Le Centre neuchâtelois de documentation pédagogique est en voie d'aménagement. Un comité formé de représentants des autorités scolaires et des membres des corps enseignants primaire et secondaire présidera à ses destinées.

Un bureau cantonal de statistiques scolaires a été définitivement institué.

Traitemennt du personnel enseignant

L'épineux problème d'une juste rémunération du travail du personnel enseignant a été à nouveau mis à l'étude. Au moment où ces lignes paraîtront, le peuple neuchâtelois se sera prononcé. Les questions matérielles, il faut l'admettre, influencent de façon toujours plus nette la conduite générale des affaires scolaires.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET PRÉPROFESSIONNEL

Inspectorat. — Le poste d'inspecteur de l'enseignement spécialisé dont la création était annoncée dans la précédente chronique a été confié à M. Robert CASTELLA, instituteur au Locle, titulaire du diplôme de pédagogie curative de l'Université de Fribourg, qui est entré en fonctions le 15 avril 1966.

Personnel enseignant. — La pénurie de personnel enseignant, tout en restant le souci majeur des autorités scolaires communales et cantonales, s'est quelque peu atténuée durant l'année scolaire 1965-1966. Au 31 décembre 1965, le taux de pénurie était de l'ordre de 5 %.

Néanmoins, il a fallu supprimer à nouveau les mises au concours au printemps 1966. Cette mesure artificielle a permis de stabiliser le corps enseignant. Au surplus, une dizaine de retraités ont bien voulu poursuivre leur activité.

L'organisation d'un 3^e cours spécial a montré, par ailleurs, que l'apport de cette institution temporaire, intéressant en soi, exige des efforts disproportionnés eu égard à son efficacité. Le premier cours comptait 31 candidats, le 2^e, 12 candidats. Le 3^e cours réunit actuellement 9 candidats. Cette baisse d'effectif est probablement l'indice de l'épuisement des réserves pour un recrutement fondé sur des vocations tardives.

Ecole normale. — La direction de l'école et le département se préoccupent de trouver des candidats valables en nombre suffisant. Les multiples possibilités d'études qui s'offrent actuellement aux bacheliers ont pour effet de maintenir les effectifs de notre Ecole normale au-dessous du niveau souhaitable, notamment chez les jeunes gens. Un effort particulier a été fait cette année et sera poursuivi jusqu'au moment du rétablissement du cycle normal des études, actuellement amputées d'un semestre pour permettre l'entrée en fonctions plus rapide des normaliens.

On se préoccupe également de la révision des conditions d'admission à l'Ecole normale et d'une certaine harmonisation des programmes des différentes sections du degré secondaire supérieur qui offrent ou qui pourraient offrir un débouché vers l'Ecole normale, savoir: les trois sections des gymnases, les classes de maturité des écoles de commerce ainsi que la section des langues modernes de l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel.

Réforme de l'enseignement. — La mise en place de la section préprofessionnelle, rattachée administrativement à l'école primaire, s'est poursuivie sur trois fronts: formation des classes, perfectionnement des maîtres et création de moyens d'enseignement appropriés.

Au surplus, si le but principal de la réforme en cours consistait à restructurer le degré inférieur de l'enseignement secondaire (6^e à 9^e année de scolarité obligatoire), il allait de soi que le plan d'étude des classes primaires (1^{re} à 5^e année) devait être complètement revu.

Un groupe de travail vient de déposer un projet qui peut être dès maintenant soumis aux commissions consultatives. Il est prévu que le nouveau programme sera appliqué, à titre expérimental, dès le printemps 1967, pour une période dont la durée reste à déterminer.

Conférences officielles. — Les conférences officielles de l'automne 1965 ont été consacrées à deux exposés d'intérêt général, l'un de M. C. Spitz-

nagel, chargé de cours à l'Université, sur les « archives du Royaume de Mari » (Moyen-Euphrate, XVIII^e siècle avant J.-C.), l'autre de M. Ch.-F. Ducommun, directeur général des PTT, sur « les pédagogues et la formation des cadres ».

Au printemps 1966 ont eu lieu les conférences habituelles de district. L'enseignement de la grammaire fut l'objet principal de l'ordre du jour pour les membres du corps enseignant primaire, alors que les moyens audio-visuels retenaient l'attention des membres du corps enseignant préprofessionnel.

R. HÜGLI

*Chef du service de l'enseignement primaire
et préprofessionnel*

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Directions d'écoles. — La multiplicité des tâches confiées aux directeurs a conduit les autorités scolaires à créer des postes de directeurs-adjoints ou de sous-directeurs dans les écoles importantes qui n'en possédaient pas encore (Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds, Ecole secondaire et de commerce du Locle).

Vie des écoles. — L'esprit d'initiative des directeurs d'écoles s'est manifesté par l'ouverture, à l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel, d'une section de langues modernes, parallèle aux deux autres sections conduisant au baccalauréat. Les élèves diplômées auront accès à la Faculté des lettres de l'Université de Neuchâtel pour y préparer soit le brevet pour l'enseignement dans les écoles secondaires du degré inférieur, soit des certificats d'études supérieures.

Dans le degré inférieur, toutes les écoles secondaires communales qui appliquent les plans d'études prévus par la réforme scolaire ont vu leurs effectifs augmenter. Le problème des locaux se trouve ainsi posé partout avec une acuité plus ou moins grande. Des constructions sont en chantier, d'autres à l'étude, mais la réalisation des projets demeure très lente. L'équipement des salles destinées aux enseignements dans lesquels la manipulation joue un rôle essentiel se heurte également à des difficultés provoquées à la fois par la longueur des délais de livraison et le coût des installations.

Quant au corps enseignant, il se recrute avec moins de peine dans le secteur littéraire, mais les maîtres d'orientation scientifique sont encore rares, aussi bien pour le degré inférieur que pour le degré supérieur. Des régents de l'enseignement secondaire belge rendent, depuis plus d'une année, des services fort appréciés dans les classes inférieures de l'enseignement secondaire.

Dans le domaine des relations extérieures, il convient de signaler l'intérêt que certains maîtres portent au mouvement des écoles associées de l'UNESCO et la participation d'une école au concours organisé à l'occasion de la Journée européenne des écoles.

Application de la réforme de l'enseignement. — Poursuivant l'effort entrepris dès l'année scolaire 1963-1964, le Département de l'instruction publique voit une attention constante à l'application des nouveaux plans d'études et au contrôle de la validité des programmes proposés. La tâche

des directeurs d'écoles et des délégués du Département de l'instruction publique est considérable, car ce ne sont pas les textes qui font une réforme, mais l'orientation donnée à l'enseignement et les réalisations obtenues. Il est donc indispensable de réunir assez fréquemment des colloques de maîtres et d'y examiner les problèmes particuliers à chaque discipline.

Le renouvellement des conceptions pédagogiques, dans l'enseignement des mathématiques et des sciences expérimentales en particulier, exige la création d'un matériel didactique, dont la production n'est pas sans causer de sérieux soucis tant aux maîtres qu'aux autorités responsables.

Si certaines ombres apparaissent ainsi, elles ne font que mettre mieux en lumière les aspects positifs de la réforme dans le domaine de l'orientation scolaire généralisée des élèves et de l'effort de renouvellement qu'accomplit le corps enseignant. D'autre part, l'installation des diverses sections dans les régions rurales permet aux parents de garder plus longtemps avec eux les jeunes enfants (jusqu'à 13 ans) et contribue à faire apprécier par les milieux non scolaires les avantages évidents de la nouvelle organisation des études.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Dans ce secteur, il convient de rappeler tout d'abord l'essor réjouissant pris par le Technicum du soir.

De son côté, l'école des travaux féminins rattachée au Technicum neu-châtelois a pu inaugurer de nouveaux locaux au Collège de l'Abeille complètement aménagé. Aux sections traditionnelles de l'école ménagère et de l'école professionnelle pour couturières ou lingères est venue s'ajointre, dès le printemps 1966, une section de préparation aux carrières féminines. Les cours en sont prévus pour un cycle de deux ans. Ouverts aux jeunes filles libérées de la scolarité obligatoire, ils prépareront de futures jardinières d'enfants, de futures infirmières, assistantes de médecins, etc... La première rentrée a été encourageante; il faut maintenant laisser à chacun le temps de s'adapter et souhaiter que cette initiative bienvenue atteigne le but qu'elle se propose: accorder à la jeune fille peu scolaire le temps de réflexion et de préparation à une formation professionnelle véritable.

L'Ecole supérieure de commerce de La Chaux-de-Fonds a pu célébrer dans la joie le 75^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion a été inauguré un laboratoire de langues destiné à initier les élèves à la pratique des langues étrangères selon les méthodes les plus modernes. L'effort se poursuit, d'ailleurs, par la formation de maîtres, car l'outil le plus perfectionné demeure inutile sans l'ouvrier qui sache s'en servir.

UNIVERSITÉ

Le rapport de l'an dernier mentionnait déjà certains des éléments importants relatifs à la vie universitaire.

Il suffira donc de rappeler ici quelques faits marquants. Au semestre d'hiver 1965-1966 le nombre des étudiants réguliers a atteint 1095, en augmentation de 177 sur celui de l'hiver précédent; cette augmentation a

affecté aussi bien les étudiants neuchâtelois (+ 69) que les Confédérés (+ 47) ou les étrangers (+ 61).

D'autre part, le mouvement d'extension de l'enseignement universitaire annoncé par le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, du 5 mars 1965, s'est amplifié. Des cours nouveaux ont été créés ainsi qu'un Centre de recherches hydrogéologiques. Le laboratoire de langues de la Faculté des lettres s'est transformé en Centre de linguistique appliquée. Il organisera prochainement, en collaboration avec les autres centres universitaires du même type un cours de formation aux méthodes audio-visuelles destiné aux maîtres de l'enseignement secondaire. Le nombre des assistants a été sensiblement augmenté, non seulement dans les laboratoires, mais aussi dans les divers séminaires. Les étudiants obtiennent ainsi plus facilement les conseils dont ils ont besoin.

Le développement des enseignements est lié à l'agrandissement des locaux disponibles ou à la construction de nouvelles salles. Le Séminaire de mathématiques a pu s'installer dans l'immeuble dont une partie était déjà occupée par le Séminaire de psychologie et l'Institut de sociologie et de science politique. Les locaux libérés dans le bâtiment de l'Avenue du 1^{er} Mars ont permis à la Faculté des lettres d'améliorer ses installations. Toutefois, les améliorations les plus spectaculaires sont constituées, sur le plan des réalisations, par la construction du pavillon qui abrite l'Institut de biochimie au Mail, sur le plan des crédits de construction, par l'acceptation par le peuple neuchâtelois d'un crédit de Fr. 8 500 000.— pour la construction d'un Institut de chimie au Mail et pour divers autres travaux annexes.

Au point de vue administratif, enfin, le statut des assistants et des chefs de travaux a été fixé par de nouveaux règlements.

On ne peut que se réjouir de cet essor de l'enseignement universitaire et souhaiter qu'il se poursuive en harmonie avec celui des autres universités romandes.

A. PERRENOUD

Chef du service de l'enseignement secondaire

TICINO

SCUOLA DELL'OBBLIGO

Non vi sono da segnalare grandi novità: l'indice di scolarità è in continuo aumento e raggiunge il 121 % a dimostrazione dell'incremento demografico che caratterizza il Cantone a partire dal 1960.

Insegnano attualmente nelle nostre scuole elementari ben 586 docenti, ricordando che dal 1961 in poi circa il 12 % dei maestri lasciano l'insegnamento o per pensionamento o matrimonio o per ragioni di studio.

Dei 71 maestri licenziati nel 1964, 6 hanno continuato gli studi e i rimanenti sono appena stati sufficienti per occupare i posti liberi. Nell'estate 1965 i posti messi a concorso furono 190 e i nuovi maestri 88.

L'intensificata frequenza della scuola magistrale che regista 680 allievi permette di guardare con un certo ottimismo alla risoluzione del problema della formazione di docenti elementari.